Vaccin contre l'hépatite B



L'hépatite B est une infection du foie par le virus de l'hépatite B (VHB). Ses conséquences peuvent être parfois graves. L'être humain est le seul porteur du virus . Le vaccin diminue ce portage.



> LES SIGNES

En général, il n'y en a pas ou ils sont très discrets. Lorsqu'il y a des signes, ils apparaissent entre 6 semaines à 6 mois après avoir contracté le virus. Il peut s'agir de:

- **Manifestations digestives** (vomissements, nausées, diarrhées, des maux de ventre du côté droit, sous les côtes).
- **Syndrome pseudo-grippal** (fatigue, frissons, fièvre, douleurs diffuses).
- **Ictère**: la peau et les conjonctives peuvent se colorer en jaune ("jaunisse").

> LA CONTAGIOSITÉ

La contagiosité dure tant que persiste le virus dans le sang. La transmission se fait :

- De personne à personne: lors de rapports sexuels, lors de la grossesse (de la mère à l'enfant au cours de la vie intra utérine), par contact entre une plaie de la peau et du sang infecté, par la salive contaminée par le sang.
- A partir de l'environnement: par introduction par la peau d'un objet contaminé (seringue, rasoir, matériel de tatouage...).

> RISQUES LIÉS À L'INFECTION

- Les personnes infectées peuvent rester contagieuses toute leur vie : c'est le cas pour 90% des nourrissons et pour moins de 5% des adultes.
- L'hépatite peut parfois être fulminante (dans environ 1 % des cas) et entraîner le décès .
- L'hépatite peut se transformer en cirrhose puis en cancer du foie chez les personnes infectées chroniquement.
- Lorsqu'une mère est porteuse du virus, le risque de transmission au fœtus est grand.

> RISQUES ET AVANTAGES DE LA VACCINATION

Selon des données disponibles actuellement, le vaccin est considéré comme sûr. Notamment, aucune étude n'a montré de relation causale entre la vaccination contre l'hépatite B et la survenue de sclérose en plaques (SEP), maladie fréquente.



> LA VACCINATION UNIVERSELLE

Elle est préconisée par les autorités sanitaires belges. Elle est systématique pour tous les nourrissons. Un rattrapage est préconisé à l'âge de 10 à 13 ans pour les enfants et les jeunes adolescents non vaccinés.

> LE SCHÉMA VACCINAL

La vaccination du nourrisson s'effectue en combinaison avec les vaccinations de base de l'enfant. Lorsqu'il s'agit d'un rattrapage, il peut être fait en 3 injections (0, 1 et 6 mois) ou éventuellement en 2 injections séparées de 6 mois, selon le type de vaccin ou l'âge.



- Tous les nourrissons.
- Les enfants de mère infectée non vaccinés au préalable.
- Les nouveau-nés de mère infectée dès la naissance.
- Les professionnels de la santé.
- Les voyageurs et résidents en zone d'endémie.
- Les toxicomanes IV.
- Les sujets exposés sur le plan familial (un membre de la famille est porteur).
- Les sujets exposés en collectivité (crèches, institutions...).
- En cas de sexualité à risque (partenaires sexuels multiples).
- Les patients insuffisants rénaux ou dialysés.
- Les patients immunodéprimés.
- Les patients chez qui une infection sexuellement transmissible a été diagnostiquée.
- Les hémophiles, les porteurs de thalassémie majeure, les candidats à des transfusions massives, à une transplantation d'organe ou à une greffe de moelle osseuse.
- Les insuffisants hépatiques ou les personnes présentant un diabète.

Rédaction: Dr MSustersic, juin 2010. Mise à jour, adaptation: Comité de lecture de la SSMG, Dr MSustersic, déc 2016. Relecture: Pr JP Stahl.

Sources: Calendrier vaccinal officiel (CSS, mai 2009). Cochrane

Systematic Reviews issue 3: 2008. www.ebmpraticenet.be consulté en déc 2016; Conseil supérieur de la santé, déc 2016. Contact: melaniesustersic@yahoo.fr. Illustration: ORoux.

Mélès© Tous droits réservés